


<p><b>Mairie de VIEUX</b></p> 	<p><b><u>SEANCE</u></b> <b><u>du 11 avril 2016</u></b></p>	<p><b><u>ORDRE DU JOUR</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte de gestion du CCAS 2015</li> <li>- Compte administratif du CCAS 2015,</li> <li>- Compte administratif 2015- budget principal de la commune.</li> <li>- Affectation de résultat de fonctionnement 2015 – budget principal de la commune</li> <li>- Budget primitif 2016- budget principal de la commune</li> <li>- Demande de subvention pour le bureau d' étude dans le cadre de la révision du plan de zonage du réseau d'assainissement</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul>
---	--	--

**Membres présents :**

Lionel BOUDGHENE, Matthieu CASTAN, Mathieu DAUPLEIX, Gaëtan GÖBBELS, Rose-Marie KURGOUALE, Fanny LACASSAGNE, Guy LEGROS, Annick PIEUX, Koosje SNOEK.

**Membres absents excusés :**

Glynis GRIFFITHS, pouvoir donné à Koosje SNOEK,  
François MAURY, pouvoir donné à Guy LEGROS.

**Secrétaire de séance :**

Lionel BOUDGHENE.

**L'an deux mille seize, le 11 avril à 20h30,**

Le Conseil municipal de la ville de Vieux, dument convoqué par Madame le Maire le 8 avril 2016, conformément au Code général des collectivités territoriales – CGCT- article L 2121-7), s'est réuni au lieu ordinaire des séances.

**I. Délibérations**

**1. Approbation du compte de gestion 2015 – budget du CCAS.**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable du trésor à l'Ordonnateur. Il est voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**2. Approbation du compte administratif 2015- budget du CCAS :**

Madame le Maire ne participe pas au vote conformément au CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015, présenté par Monsieur Guy LEGROS, et qui peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Cumulé	
	Dépenses Excédent ou déficit	Recettes Excédent ou déficit	Dépenses Excédent ou déficit	Recettes Excédent ou déficit	Dépenses Excédent ou déficit	Recettes Excédent ou déficit
Résultats reportés				158.10		158.10
Opérations exercice						
<b>Total</b>				<b>158.10</b>		<b>158.10</b>
<b>Résultat de clôture</b>				<b>158.10</b>		

Le CCAS ayant été dissous le 7 novembre 2015 par délibération du conseil, le résultat sera intégré au budget principal dans l'excédent de fonctionnement.

### 3. Approbation du compte de gestion 2015 – budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 4. Compte administratif 2015- budget principal de la commune

Madame le Maire ne participe pas au vote conformément au CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 8 votes pour et 2 abstentions, le compte administratif tel que présenté par Monsieur Guy LEGROS, et qui peut se résumer ainsi:

	Investissement		Fonctionnement		Cumulé	
	Dépenses Excédent ou déficit	Recettes Excédent ou déficit	Dépenses Excédent ou déficit	Recettes Excédent ou déficit	Dépenses Excédent ou déficit	Recettes Excédent ou déficit
Résultats reportés	44388.32			47909.57	44388.32	47909.57
Opérations exercice	43856.97	59200.81	62328.14	114814.76	106185.11	174015.57
<b>Total</b>	<b>88245.29</b>	<b>59200.81</b>	<b>62328.14</b>	<b>162724.33</b>	<b>150573.43</b>	<b>221925.14</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>29.044.48</b>			<b>100396.19</b>		

### 5. L'affectation de résultat 2015- budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice présenté par Monsieur Guy LEGROS, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, décide par 8 votes pour et 2 abstentions, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Déficit antérieur reporté	0
Excédent antérieur reporté	47909.57
Résultat cumulé au 31.12.2015	100396.19
Résultat cumulé du CCAS au 31.12.2015	158.10
Résultat total cumulé au 31.12.2015	<b>100554.29</b>

<b>RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Déficit reporté	44 388.32
Excédent reporté	0
Résultat cumulé au 31.12.2015	<b>-29.044.48</b>
<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit d'investissement Compte 1068	<b>29.044.48</b>
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté Compte 002	<b>71509.81</b>

## **6. Approbation du Budget Primitif 2016 – budget principal de la commune**

Le vote aura lieu au prochain conseil fixé au samedi 16 avril 2016, la date limite officielle pour le vote ayant été repoussée au 20 avril.

## **7. Demande de subvention pour l'étude faite dans le cadre de la procédure de révision du plan zonage du réseau d'assainissement collectif.**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération du 22 février 2016, a choisi comme bureau d'étude dans le cadre de la procédure de révision du plan de zonage du réseau d'assainissement, l'entreprise Ct2e pour un montant de 3880 € hors taxe, soit 4656 € TTC.

Pour financer cette étude, elle propose au Conseil de demander une subvention, à l'agence de l'eau ainsi qu'au service de l'eau au Département, la plus élevée possible.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de demander une subvention aux conditions énoncées.

## **II. Questions diverses**

### **1. Carrefour D1/D 26.**

Les travaux de l'aire de ramassage scolaire ont démarré depuis début avril.

S'agissant du rond point, le service des routes du département doit se prononcer sur le projet, plus particulièrement sur la trajectoire de la route D 26 vers la D1 en direction de Cahuzac.

**La séance est levée à 23h00 sur tout ce qui est rapporté ci-avant.**